



Procès-verbal de l'Assemblée des délégués CPVAL du 22 juin 2016

Salle de Conférence de la BCVs, Rue des Creusets, Sion

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

A 16h30, le Président du comité CPVAL ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués et aux membres du comité, à la Présidente de la FMEP, Mme M. Volpi ainsi qu'à l'organe de révision de la Caisse, la société PWC, représentée par M. Stéphane Jacquet.

Information est donnée que la séance sera tenue en français avec présentation ppt sur écran français/allemand. Les participants sont invités à s'exprimer dans leur langue maternelle.

Le Président rend hommage aux assurés et rentiers décédés depuis la dernière assemblée, puis précise qu'aucune proposition de modification de l'ordre du jour n'a été déposée et que celle-ci, convoquée dans les délais réglementaires, soit le 08 juin 2016, est habilitée à siéger avec l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Approbation du pv de l'Assemblée des délégués du 17 juin 2015 ;
3. Rapport d'activité, prévoyance ;
4. Rapport d'activité, gestion de fortune ;
5. Comptes 2015 ;
6. Information « taux de conversion » ;
7. Divers

Après nomination des scrutateurs, le Président annonce la présence de 64 délégués sur 150. 16 délégués se sont excusés. 50 représentent le Bas-Valais et 14 le Haut-Valais.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 17 JUIN 2015

Le pv, consultable sur le site de la Caisse et distribué sur demande des délégués, n'a fait l'objet d'aucune question, ni remarque. Il a donc été approuvé à l'unanimité sans modification avec remerciements à la Direction.

3. RAPPORT D'ACTIVITE : PREVOYANCE

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

La Direction présente quelques éléments statistiques sur les effectifs de la Caisse. La croissance de l'effectif des assurés actifs en 2015 (+1,57% à 11'293) a été conforme aux attentes et bien en ligne avec les hypothèses de croissance prévues par la Caisse (+1,50% en moyenne sur les 10 dernières années). Pour les bénéficiaires de rente, l'augmentation (+5,6%) dépassait la moyenne de ces 10 dernières années et annonce déjà la future tendance compte tenu de la structure démographique de CPVAL. Cela correspond à 217 nouvelles rentes, dont 171 rentes de vieillesse. Leur nombre total se monte à 5'248. La Direction informe également l'Assemblée de la répartition des rentes, à la fois en nombres de rente, à la fois en prestations. Des indications sont ensuite fournies sur la répartition des cotisations entre employeurs et assurés (62% contre 38%) pour un montant total d'environ CHF 196 mios. Du point de vue prestations, CPVAL a

versé CHF 174 mios de rentes dont 78% pour la vieillesse et 22% pour les risques décès et invalidité. D'autres informations relatives à l'activité administrative de la Caisse (nombre d'EPL, divorces, achats, visites etc.) ont également fait l'objet de commentaires.

La deuxième partie de la présentation a été consacrée à une explication du rapport rente de retraite/salaire assuré. La Direction a finalement également montré que le plan de prévoyance de la Caisse va bien au-delà des prestations minimales LPP et que selon une évolution normale, ces prestations représentent 2,5 fois le modèle LPP.

4. RAPPORT D'ACTIVITE : GESTION DE FORTUNE

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

La Direction a commenté le contexte économique-politique de l'année 2015 à l'origine de l'évolution des marchés ainsi que les résultats des principaux marchés caractérisés par des performances très disparates selon les catégories d'investissement. Trois éléments fondamentaux ont marqué l'année, à savoir abandon du taux plancher CHF/EUR par la BNS, défaut de la Grèce sur sa dette vis-à-vis du FMI et maintien des taux inchangés par la FED. Dans ce contexte difficile, CPVAL a quand même réussi à réaliser une performance de 1,81% contre 2,52% pour l'indice de référence. Depuis 2012, la performance moyenne sur 4 ans représente 5,2%. La fortune gérée représentait à fin 2015 CHF 3,77 mias.

Les différentes classes d'actifs font ensuite l'objet de commentaires et il a été relevé que celles qui ont été le plus bénéfiques pour CPVAL étaient les valeurs immobilières, soit gérées en direct (+13%), soit gérées en indirect (+6%). Si le résultat de l'indice de référence était d'environ 0,7% plus haut, l'explication de la différence provient essentiellement de la sous-pondération du portefeuille dans les classes d'actifs Obligations CH, Immeubles CH et Matières Premières. Dans un contexte financier de taux bas, voir négatifs avec des marchés Actions assez chers, la Direction insiste sur l'importance non seulement d'une diversification des placements mais également et surtout sur la nécessité pour la Caisse de rechercher de la rentabilité. Or cette rentabilité ne se trouve actuellement que dans des classes d'actifs moins transparentes, comme les placements alternatifs ou encore l'Immobilier, raison pour laquelle les principaux investissements 2015 se sont faits dans les Alternatifs (+ CHF 122 mios), dans l'Immobilier CH et étranger (+ CHF 70 mios) et dans la partie Actions (+ CHF 70 mios).

La Direction montre ensuite à l'Assemblée une comparaison des résultats obtenus par les autres Caisses de pensions publiques cantonales depuis 2000. Il en ressort que CPVAL, avec une politique d'investissement qualifiée de prudente, se situe parmi le premier tiers des Caisses.

In fine, l'exercice 2015 peut être qualifié de bon exercice en terme absolu. L'allocation effective des investissements de la Caisse à fin 2015 respecte pour toutes les classes d'actifs les marges tactiques fixées par le Comité excepté les Liquidités et l'Immobilier direct. Ces deux dépassements ont été validés par l'organe directeur de CPVAL. Les limites de l'OPP2 sont respectées.

La deuxième partie de la présentation a été consacrée à une réflexion sur le futur et à une description des principales préoccupations de la Commission de placement dans l'optique d'obtenir du rendement sans forcément augmenter le risque du portefeuille de la Caisse. Diversification, gestion à long terme, augmentation des contrôles du risque, ALM régulières sont les principales pistes que se propose de suivre la Caisse.

En conclusion, la Direction montre que le taux de transparence du portefeuille en termes de coûts représente 99,99% et que ceux-ci correspondent à 0,38% de la fortune. Un tel taux place la Caisse en-dessous de la médiane suisse fixée à 0,45%.

5. COMPTES 2015

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

Les principaux éléments financiers marquants de l'exercice peuvent être résumés ainsi :

- Cash-flow positif de 11,1%
- Rendement de la fortune de 1,81%
- Intérêt sur compte épargne de 1%
- Déficit comptable de CHF 26 mios
- Utilisation de la RFV de CHF 8 mios
- Légère baisse du degré de couverture global de 0,2% à 79,8% (selon art 44 OPP2)

Des détails chiffrés sur les engagements, les provisions techniques ainsi que sur le cash-flow généré par CPVAL en 2015 ont été présentés et commentés. En résumé, les engagements ont augmenté de CHF 124 mios (CHF 80 mios pour les rentiers et CHF 44 mios pour les assurés actifs), de sorte que les engagements des actifs étaient encore supérieurs à ceux des pensionnés (CHF 2,42 mias contre CHF 2,30 mias). Avec une fortune en hausse de CHF 91 mios à CHF 3,77 mias et une RFV de CHF 351 mios, le découvert de la Caisse se montait à fin 2015 à CHF 953,3 mios.

Les provisions techniques, constituées d'une provision pour baisse du taux de conversion, d'une provision pour garanties et d'une provision pour longévité, augmentaient de CHF 9 mios à CHF 193 mios.

La Direction a également commenté le compte d'exploitation. Les principales remarques peuvent être résumées ainsi :

- Augmentation des cotisations de CHF 2,3 mios à CHF 202,3 mios;
- Augmentation des achats de capitaux, apports de prestations de libre passage et remboursements EPL, divorce à CHF 44 mios. Globalement les produits de prévoyance ont augmenté de CHF 7 mios pour atteindre CHF 246,8 mios ;
- Augmentation de 4,6% des rentes de vieillesse à CHF 136 mios, stagnation des rentes de conjoint à CHF 19 mios et des prestations d'invalidité à CHF 4,9 mios. Avec les prestations de libre passage payées, les charges de prévoyance 2015 sont passées de CHF 225 mio à CHF 222 mio (-1,2%) ;

En conclusion, la Direction commente la répartition des charges d'administration (CHF 2,47 mio) en ligne avec celles de 2014 pour un montant de CHF 152.- par assuré, ce qui situe CPVAL dans la bonne moyenne suisse.

6. INFORMATION « TAUX DE CONVERSION »

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

Le Président de CPVAL présente aux délégués le résumé du rapport « Taux de conversion » que la Caisse a transmis au Conseil d'Etat en avril 2016.

Les principaux points commentés étaient les suivants :

- 1) Rappel des objectifs stratégiques et financiers de la Caisse qui doit veiller à son équilibre à long terme et au respect du plan de financement.
- 2) Rappel des compétences de décision, à savoir le Comité CPVAL est compétent pour ce qui concerne les prestations ; le Conseil d'Etat, resp. le Grand Conseil, est compétent pour ce qui concerne le financement (cotisations) et l'âge de la retraite.
- 3) Volonté du Comité de maintenir l'objectif de prévoyance décidé lors du changement de primauté.
- 4) Explications des défis qui menacent aujourd'hui la sécurité sociale suisse (baisse des rendements financiers et augmentation de l'espérance de vie).

- 5) Rappel de la relation entre le taux technique d'une Caisse de pension et le taux de conversion et explications des bases actuarielles utilisées.
- 6) Demande de CPVAL au Conseil d'Etat de se positionner quant à une participation financière aux mesures compensatoires en regard de la baisse des taux de conversion et à fortiori des prestations.
- 7) Explications du chemin de financement et du plan de financement déposés par le Comité auprès de son Autorité de surveillance avec indication qu'à fin 2015, toutes les hypothèses retenues ont été réalisées, que la situation financière de CPVAL était absolument en ligne avec ce plan de financement, voire même légèrement meilleure.
- 8) Rappel historique des changements de bases actuarielles et des baisses des taux techniques depuis la fusion des deux Caisses en 2010 (3 changements de bases et 3 baisses de taux technique).
- 9) Explications sur le fait qu'aujourd'hui, chaque nouvelle retraite crée un coût supplémentaire pour la Caisse non financé, si ce n'est par CPVAL elle-même, via la gestion de fortunes, via les assurés actifs. Ce coût annuel se monte à environ CHF 28 mios.
- 10) Nécessité de baisser les taux de conversion pour être en ligne avec la réalité financière et actuarielle du moment. Différents scénarii de taux sont montrés. La variante la plus proche de la situation telle qu'elle devrait se présenter implique des baisses de prestations de l'ordre d'environ 15%.
- 11) Analyses détaillées de différentes mesures à prendre pour pouvoir financer et garantir à long terme les rentes actuelles et futures. Parmi celles-ci, ont été mentionnées l'introduction d'une cotisation réglementaire de solidarité, l'augmentation des bonifications actuelles avec la même répartition Employeur/Assurés, sans participation de l'Employeur ou encore avec participation plus élevée des assurés, transfert d'une partie de la cotisation risque en cotisation épargne.
- 12) Des mesures transitoires accompagneront la baisse du taux de conversion.

En conclusion de la présentation, le Président précise qu'en termes de calendrier, il souhaite ne pas trop attendre (coût supplémentaire pour la Caisse) et espère faire entrer en vigueur les premières mesures le plus rapidement possible. Il rappelle toutefois le courrier adressé aux assurés de la Caisse en mai 2016, lequel précisait qu'un délai suffisant entre la communication et l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions sera respecté. Ainsi chaque assuré pourra obtenir les renseignements sur sa situation personnelle et, le cas échéant si nécessaire, prendre ses dispositions dans le respect des délais de résiliation envers son employeur.

Il conclut en insistant sur le fait que le Comité agit dans l'intérêt des générations futures, ceci afin d'éviter que celles-ci n'aient à supporter les coûts qui résulteraient de promesses de rentes trop élevées. CPVAL agit de manière responsable afin de résoudre de manière équilibrée la tension qui oppose promesses de prestations plus élevées et garanties des prestations sur une période plus longue.

Le Président et la Direction ont ensuite répondu aux questions de l'Assemblée qui ont porté sur la défense des intérêts des pensionnés, la défense des intérêts des assurés par des représentants de l'employeur, sur la solidarité dans l'application des taux de conversion en fonction des revenus, sur le degré d'influence de CPVAL vis-à-vis du politique et sur l'information que donnera CPVAL quant au suivi de l'évolution de ce chantier.

Le Président remercie ensuite les délégués pour leur confiance et assure que les organes responsables de la Caisse feront le maximum pour mener du mieux possible ce vaste chantier dans l'intérêt de tous les acteurs, soit aussi bien les assurés que la Caisse elle-même.

7. DIVERS

Quelques demandes ont été faites par l'Assemblée lors des différentes interventions concernant les comptes, la politique de placement de CPVAL vis-à-vis des taux négatifs, les mesures de compensation en cas de baisse des taux de conversion avec la mise en

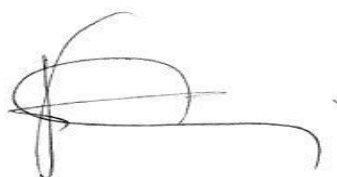
place de taux dégressifs en fonction de l'importance du capital accumulé et la répartition des cotisations. Le Président et la Direction ont donné réponse à ces questions.

La présentation ppt qui a accompagné cette Assemblée peut être consultée sur le site de la Caisse www.cpval.ch (www.pkwal.ch).

Le Président remercie les participants, la Direction ainsi que ses collègues du comité et clôt l'Assemblée à 18h20 en conviant les membres présents à partager l'apéritif offert par CPVAL.

Sion, le 31 mai 2017/pv

CPVAL
La Direction : Patrice VERNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Vernier', with a stylized flourish at the end.